

## COMMUNIQUE

Pour diffusion immédiate

### LA RELÈVE MÉDICALE ENCORE VICTIME DE PRATIQUES DISCRIMINATOIRES LORS DES ENTREVUES POUR UN POSTE DE MÉDECIN AU QUÉBEC

**Montréal, le jeudi 5 octobre 2017** – « La discrimination envers les médecins résidents ayant des enfants ou désirant en avoir se poursuit, a déclaré le Dr Christopher Lemieux, président de la Fédération des médecins résidents du Québec. Les établissements de santé du Québec maintiennent des pratiques discriminatoires à l'endroit de la relève médicale », a-t-il souligné. En effet, pour la deuxième année consécutive, la Fédération des médecins résidents du Québec (FMRQ) a réalisé un sondage auprès de 2 543 médecins résidents et médecins ayant terminé leur résidence le 1<sup>er</sup> juillet dernier, afin de voir si les pratiques discriminatoires identifiées l'an dernier avaient changé. Les résultats démontrent ceux qui ont passé une entrevue pour un poste au cours des 12 derniers mois se font encore demander s'ils souhaitent avoir des enfants ou s'ils en ont déjà, malgré les promesses du ministère de régler la situation. Ainsi, sur 288 répondants, qui ont dit avoir passé une entrevue au cours de la dernière année, 32 % (93) se sont fait demander s'ils avaient des enfants ou s'ils souhaitaient en avoir. On note également que les femmes sont deux fois plus victimes de ces pratiques.

L'analyse des données de notre sondage a aussi démontré que 78 répondants ont dit s'être fait demander en entrevue au cours des 12 derniers mois s'ils ou elles avaient des enfants, alors que 51 ont dit s'être fait demander s'ils ou elles avaient l'intention d'en avoir. Comme les deux questions étaient parfois posées dans le cadre de la même entrevue, c'est un total de 93 résidents qui ont été victimes de ces questions illégales.

#### Un copié-collé de l'an dernier

« Lorsque la FMRQ avait sondé les médecins résidents sur le même sujet à l'automne 2016, poursuit le docteur Lemieux, les résultats avaient révélé une proportion identique de médecins résidents victimes de telles questions discriminatoires dans le cadre de leurs entrevues pour obtenir un poste au Québec. Cette pratique est inacceptable, de soutenir le docteur Lemieux. Et elle est d'autant plus inquiétante que le nombre de postes pour les médecins terminant leur formation est restreint dans de plus en plus de spécialités ».

En novembre 2016, la FMRQ avait interpellé le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec à ce sujet et son bureau avait déclaré ceci : « Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) invite le réseau à adopter une attitude non discriminatoire. La Charte des droits de la personne interdit toute forme de discrimination. Si ces pratiques ont cours, ce n'est pas acceptable ». Le Dr Lemieux s'interroge à cet égard. « Manifestement, le message du Ministre n'a pas passé ou alors aucune mesure concrète n'a été prise pour faire cesser ces pratiques. Pourtant, le Ministre est reconnu pour prendre les moyens nécessaires pour arriver aux changements qu'il propose au sein du système de santé. Nous croyons qu'il est impératif que ces pratiques discriminatoires cessent. »

« Je ne comprends pas que l'on pose encore ce type de question lors d'entrevues pour un poste, s'indigne le docteur Lemieux. La profession médicale compte une majorité de femmes en résidence, soit 58 %. Elles poursuivent une carrière dans toutes les spécialités, médicales, chirurgicales et de laboratoire. Il serait temps que les responsables de ces entrevues dans le réseau de la santé s'en rendent compte et reconnaissent leur contribution à l'accessibilité aux soins et au réseau de la santé en général ». La parentalité est une réalité positive dans une société moderne et ouverte, il faut cesser d'y voir une contrainte à la productivité.

**Il faut que ces pratiques cessent**

Le président de la FMRQ insiste : « Ces questions n'ont rien à voir avec la compétence ou les exigences requises pour pratiquer la médecine au Québec. D'ailleurs, il est illégal pour un organisme de recueillir ce type d'information auprès d'un candidat à un poste. Ces pratiques sont discriminatoires en vertu de la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec et de la *Charte canadienne des droits et libertés*, puisqu'elles portent atteinte aux droits des individus, en raison de leur sexe, de la grossesse ou de l'état civil. Le gouvernement du Québec a besoin de médecins pour assurer l'accessibilité aux soins. Il est aussi l'unique « employeur » des médecins au Québec. Il doit agir pour mettre un terme à cette pratique injuste envers la relève médicale. À défaut, la FMRQ entend soulever le problème auprès de la *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse* du Québec.

**La Fédération des médecins résidents du Québec**

La Fédération des médecins résidents du Québec regroupe les quatre associations de médecins résidents des facultés de médecine de Montréal, McGill, Sherbrooke et Laval à Québec. Elle compte quelque 3 640 membres qui offrent des services à la population au sein des établissements de santé du Québec. Le quart de ces médecins résidents oeuvrent en médecine de famille et les autres dans les autres spécialités médicales, chirurgicales et de laboratoire.

– 30 –

Source : Dr Christopher Lemieux, président  
Fédération des médecins résidents du Québec

Renseignements  
et entrevues : Johanne Carrier  
Directrice, Communications et Affaires publiques  
Fédération des médecins résidents du Québec  
Cellulaire : 514 591-0502  
Bureau : 514 282-0256 ou 1 800 465-0215  
Courriel : [johanne.carrier@fmrq.qc.ca](mailto:johanne.carrier@fmrq.qc.ca)